

## RÈGLEMENT DES BOSQUETS

Le chalet "Les Bosquets" appartient à la Fédération des Eglises Adventistes de la Suisse Romande et du Tessin. Il est à la disposition (sur réservation) des groupes jusqu'à 77 personnes qui désirent vivre quelques jours de sport ou de détente aux Diablerets. Pour qu'il puisse remplir pleinement son rôle, le règlement suivant est appliqué :

- Extérieur :** Eviter le bruit devant le chalet (respect des voisins) **Calme exigé de 22h00 à 07h00.** (fermer les fenêtres si bruit important dans cet horaire, particulièrement chambres 17 et 23)  
Le basket est autorisé de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h30  
Terrain de jeu au nord du bâtiment : chaussures à crampons non-autorisées  
Amener les déchets dans les moloks au bord de la route cantonale, direction Aigle. Pas de sacs laissés à l'extérieur la nuit (renards !)  
Respecter la végétation.
- Stationnement véhicules :** 11 places (maximum) sont à disposition devant et à l'ouest du chalet. Les voitures supplémentaires peuvent être stationnées sur la place après les Moloks, (direction Aigle)  
Merci de respecter les indications affichées sur la porte d'entrée du vestiaire.
- Cuisine :** Les linges de cuisine, le matériel et les produits pour la vaisselle sont fournis.  
Un inventaire du matériel est fait lors de chaque séjour.  
La vaisselle cassée est remplacée aux frais du locataire.
- Grande salle  
salle à manger :** Pas de jeux de ballons. Veuillez remettre les tables et chaises selon les indications affichées. Merci d'évacuer les cendres de la cheminée.  
A l'occasion de soirée avec musique, veuillez garder les fenêtres fermées après 22h00.  
Un beamer+écran et une installation de sonorisation simple, fixes, ainsi qu'une TV+lecteur DVD + 1 piano sont à disposition dans la grande salle.
- Sanitaires :** Les réserves de papier WC sont à apporter par le locataire.
- Chambres :** Les taies d'oreiller sont à disposition à la buanderie.(rez)  
Couvertures à disposition dans les armoires des couloirs à chaque étage.
- Points importants :** -Au moment du départ, un état des lieux sera fait avec le gérant. Toute dégradation matérielle sera facturée au locataire.  
1 aspirateur est à disposition à chaque étage. Les produits et autre matériel de nettoyage sont à disposition à la buanderie  
En cas de nettoyage final insuffisant, il sera facturé Fr.35.- par heure estimée de remise en état.  
-Le chalet se compose de deux structures indépendantes sous le même toit (« Grand Chalet » et « Foyer »). Pour faciliter la cohabitation des différents usagers, il est demandé de veiller à baisser le niveau sonore (particulièrement la musique) dans la grande salle à partir de **23h**.

Dans la perspective d'une soirée disco qui se prolonge, un arrangement est possible. Veuillez impérativement contacter le gérant avant signature du formulaire de réservation.

-Les animaux ne sont pas admis.

-Fumer est interdit dans **TOUT** le chalet.

**Déchets :**

veuillez trier les déchets selon les indications affichées dans la cuisine.  
**L'utilisation des sacs officiels est obligatoire.** 1 sac de 110L est fourni pour chaque période de deux nuit. Sacs supplémentaires facturés selon tarif.

**Défense incendie:**

-Le chalet est équipé d'une détection incendie globale.  
**Veillez prendre connaissance des instructions affichées sur la centrale située dans le hall d'entrée.**  
Deux lances à incendie et des extincteurs complètent l'équipement.  
Veillez prendre connaissance à votre arrivée des plans d'évacuation et des différentes consignes incendie affichées dans les chambres, les couloirs et dans la cuisine.

**Finances :**

Pour les tarifs, consulter la feuille annexe.  
**Dès signature du formulaire de réservation, le forfait minimum pour les nuitées est dû.**

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

**Wifi :**

gratuit. Demandez le code au gérant

**Téléphone :**

Cabine chalet : 024 / 492 27 98 (numéros de secours et appels entrants uniquement)

Gérant tél.: 079 225 72 06 / 024 492 33 54